

Vingt-sixième session du Comité des forêts

Point 9.5 de l'ordre du jour – Élaboration de plans d'action régionaux pour la Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation (2022-2025)

La Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation (la Stratégie) a été adoptée par le Conseil de la FAO, à sa cent soixante-dixième session, à l'issue d'un processus de consultation inclusif et transparent. Il s'agit d'un outil qui vise à accélérer la mise en œuvre du Cadre Stratégique 2022-2031 de la FAO, et donc à contribuer au Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Les plans d'action régionaux pour la mise en œuvre de la Stratégie sont en cours d'élaboration, sur la base d'un cadre de haut niveau qui a été mis au point pour guider la formulation de ces plans d'action, en réponse à la demande des conférences régionales, qui ont appelé à ce que les situations et les particularités locales, nationales et régionales soient prises en compte. Une solide approche régionale permettra de faire en sorte que la mise en œuvre soit bien adaptée aux problèmes, besoins et capacités divers des pays en matière de science et d'innovation. La durée proposée pour les plans d'action régionaux est de quatre ans (2022-2025).

Le cadre de haut niveau mentionné ci-dessus présente les neuf résultats escomptés et les deux facteurs de réussite de la Stratégie et propose un certain nombre de produits qui sont inspirés de la Stratégie. En outre, il associe les résultats et les facteurs de réussite de la Stratégie aux cibles des objectifs de développement durable (ODD) pertinentes, qui ont été sélectionnées de façon à prendre en compte l'approche axée sur les systèmes agroalimentaires comprise dans le champ de la Stratégie, ainsi que les principes directeurs de la Stratégie. Les domaines prioritaires du Programme (DPP) pertinents ont également été indiqués et il a été précisé que l'innovation et la technologie étaient des accélérateurs du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO, qui sont donc systématiquement intégrés dans chacun des 20 DPP.

La Stratégie se veut cohérente par rapport aux documents stratégiques de la FAO et vise à favoriser un renforcement mutuel. Ainsi, l'objectif des plans d'action régionaux sera non seulement de faciliter la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation, mais également de contribuer à la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative au changement climatique et de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture, tout en étant en accord avec la Stratégie de la FAO relative à la mobilisation du secteur privé.

Le suivi s'inscrira dans la démarche des chaînes de résultats fondées sur des liens de cause à effet et dans la droite ligne des cibles des ODD, conformément au Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO. Comme indiqué dans la Stratégie, le Conseil de la FAO procédera à un examen à mi-parcours cinq ans après l'adoption de la Stratégie, laquelle pourra être actualisée périodiquement, à la demande des Membres, pour tenir compte d'évolutions importantes.

Le Comité est invité:

- à prendre note de l'approche adoptée en ce qui concerne l'élaboration des plans d'action régionaux pour la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation et à donner les indications qu'il jugera utiles.

M^{me} Ismahane Elouafi, Scientifique en chef, FAO